

Compte-rendu #8 – Séance du 23 février 2021

Commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

1. Question de la députée Hélène Ryckmans (Ecolo) :

[« Inégalités genrées dans la recherche académique et scientifique et leurs conséquences à la suite de la crise de la Covid-19 »](#)

La pandémie a contribué à augmenter les inégalités entre les femmes et les hommes et le milieu de la recherche ne fait pas exception. Selon plusieurs études, les publications scientifiques dont les femmes sont les principales autrices ont connu une diminution, engendrée par l'augmentation significative de responsabilités et de temps consacré aux tâches domestiques et familiales. Ces **disparités qui nuisent à leurs carrières** ont été accentuées mais ne sont pas neuves, comme en témoignent des recherches précédemment menées en FWB : par exemple, l'étude « L'Excellence a-t-elle un genre » menée pour la FWB par les chercheuses Caroline Closon et Valérie De Cock. Ces dernières y confirmaient « l'omniprésence, dans les établissements d'enseignement supérieur, de phénomènes tels que le tuyau percé, le plafond de verre ou encore l'effet Matilda, qui tendent tous à diminuer ou nier le rôle des femmes dans la recherche scientifique ».

« Alors que la volonté de réduire les disparités et d'avancer vers une représentation moins déséquilibrée des femmes dans toutes les instances semble acquise, la **sous-représentation des femmes chercheuses** tend à créer une **sous-représentation des questions concernant les femmes dans la recherche** et à réduire, à terme, leur présence dans le corps académique et dans les instances de fonctionnement et de gestion des universités. **Cette situation doit nous alerter.** Madame la Ministre, partagez-vous mes craintes et reconnaissez-vous la nécessité d'agir ? Le gouvernement, et votre cabinet en particulier, ont-ils préparé de quoi déterminer et évaluer les effets de la pandémie sur les publications scientifiques des femmes chercheuses, qu'elles soient assistantes ou enseignantes ? **Existe-t-il des pistes, voire des solutions concrètes, afin de remédier à ces disparités ?** »



Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :

Le **Comité Femmes et Sciences**, financé par la FWB, a récemment primé plusieurs travaux de recherche dans le cadre du Prix exceptionnel « Genre et Covid-19 » : l'une des lauréates, la chercheuse Fabienne Collette, a justement montré « que **l'impact de la crise sanitaire** sur les activités quotidiennes, le sommeil, la fatigue, la charge mentale, **a été plus lourd pour les femmes que pour les hommes** ».

Par ailleurs, l'**Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques** a effectué deux **sondages sur Twitter**, permettant de constater que de nombreuses personnes estimaient que la crise avait « **perturbé leurs travaux de recherche de manière significative** », tandis qu'une moitié de répondantes et répondants se montraient « **inquiets quant aux possibilités de trouver un travail** ». Ces sondages, non représentatifs, ne donnaient cependant pas d'indications sur les inégalités de genre.

« Dans les enquêtes menées dernièrement par le **Fonds de la recherche scientifique (FNRS)** auprès d'anciens doctorants et post-doctorants relatives à l'impact de la Covid-19 sur leurs recherches, l'on peut constater notamment que **les femmes semblent plus concernées par les tâches de garde ou de soin**. Il semble aussi qu'elles ont estimé avoir perdu légèrement plus de temps pendant la crise. La prudence est toutefois de mise, car les différences ne sont pas significatives et pourraient être liées au domaine scientifique. Les proportions de femmes diffèrent en effet en fonction des domaines. La présence des femmes dans la recherche évolue, mais **si leur faible présence n'est pas une fatalité, une amélioration de la situation prend du temps**.

Différentes actions sont prévues au cours de cette législature afin d'améliorer la place des femmes dans la recherche, telles que l'**élargissement de la mesure « cascade »** à d'autres institutions ou encore l'intégration d'un **critère de genre dans la clé de répartition du financement des actions de recherche concertées**. »

Réponse de la députée Hélène Ryckmans :

« Au vu de l'échantillon non représentatif des données, **je vous encourage à demander une étude genrée plus approfondie sur l'impact de la crise et à imaginer des mécanismes pour pallier cet impact**. Il ne faudrait pas que les femmes, parce qu'elles ont davantage assumé la charge familiale lors du confinement, se trouvent davantage pénalisées dans leur parcours académique de chercheuse. Il ne faudrait pas que cela devienne une fatalité. »

2. Questions du député Rodrigue Demeuse (Ecolo) :

[« Prolongement des bourses de recherche et Fonds de la recherche scientifique \(FNRS\) »](#)

En janvier 2021, le gouvernement de la FWB avait [annoncé](#) un **soutien aux doctorantes et doctorants**, employés par les universités et le FNRS et impactés par la crise sanitaire, à hauteur de 3,8 millions d'€. Le député rappelle que ce soutien représente une « excellente nouvelle » mais que « la manière d'affecter la somme "FNRS" n'aurait pas encore été fixée ». L'argent prévu sera-t-il directement versé aux personnes concernées ou passera-t-il par les universités ?

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.



Les dossiers sont-ils centralisés par les universités ou ces personnes doivent-elles introduire elles-mêmes une demande auprès du FNRS ?

Par ailleurs, sur quelles bases les montants alloués aux universités ont-ils été calculés ? **Un arbitrage devra-t-il avoir lieu entre certains dossiers ?** Et qu'est-il prévu s'il reste de l'argent aux universités ?

D'autre part, **ces initiatives ne concernent que les doctorantes et doctorants inscrits en dernière année**, période habituellement consacrée à l'écriture de la thèse. **Qu'en est-il pour les autres**, peut-être davantage concernés par des problèmes relatifs à leurs terrains de recherche, leurs récoltées de données ou leurs participations à des événements internationaux ?

Enfin, le député souhaite interpeller la ministre sur « la question plus générale des doctorants et du suivi d'une question que nous avons évoquée plus tôt cette année. Vous me disiez examiner les **raisons qui poussent 40 % des doctorants à déposer leur thèse après que leur bourse ait pris fin**, dans l'optique d'établir les critères déterminant qu'une bourse pourrait ou non être prolongée. Madame la Ministre, avez-vous eu l'occasion d'avancer sur ce dossier ? »

Réponse de Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles :

« Le montant octroyé au FNRS est de 930.000 €. En tant qu'employeur, celui-ci gèrera lui-même les nouveaux contrats signés avec les doctorants retenus. Il les rémunérera directement et le transfert financier ne passera pas par les universités. La distribution du budget alloué au FNRS entre les universités est proportionnelle au nombre de doctorants du FNRS et des fonds associés éligibles dans chacune des universités. Près de 247 doctorants sont ainsi potentiellement concernés. Ils sont contactés par le FNRS et invités à introduire une demande au cas où ils peuvent justifier d'un retard dans leurs travaux en raison de la crise sanitaire : mission ou tâches annulées, garde d'enfants, etc. Il est évident que ces candidats ne pourront pas introduire en parallèle une demande émergeant aux budgets des universités. Les conseils de recherche procéderont aux vérifications.

J'en viens maintenant à la procédure de sélection. **Les demandes seront envoyées aux conseils de recherche des universités concernées qui les évalueront sur la base du dossier introduit**, avec l'éclairage des promoteurs et des avis des comités doctoraux mis en place par les universités pour accompagner le doctorant dans son parcours de thèse. Chacun peut introduire une demande pour une **extension de trois mois maximum**. Si le total des mois supplémentaires demandés dépasse les sommes disponibles, les conseils de recherche devront procéder à un arbitrage. Le FNRS pourrait éventuellement compléter le financement, mais cette décision relève de son conseil d'administration. A contrario, si les pièces justificatives que le FNRS est tenu de fournir ne permettent pas de justifier les 930.000 €, seul le montant justifié sera liquidé. Il n'y aura donc pas de surplus.

Le choix s'est porté sur les doctorants de dernière année, car le conseil d'administration du FNRS auquel prennent part les recteurs et les professeurs a considéré qu'un **doctorant qui a accusé un retard de quelques mois au début de sa thèse avait le temps de réorganiser son travail** au cours des deux à quatre années suivantes pour le combler. Ce n'est pas le cas pour les doctorants effectuant actuellement leur dernière année de thèse. Aucune raison n'est susceptible de pousser un doctorant à déposer sa thèse à l'issue de sa bourse ; la seule raison d'un tel dépôt tardif relève du fait que le travail n'a pas pu être mené à terme dans le délai de quatre ans. Ce sera la tâche des conseils de recherche, alimentée par les avis des promoteurs et des comités d'encadrement doctoraux d'évaluer si le retard du dépôt de la

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.



thèse résulte de la crise de la Covid-19 ou aurait eu lieu de toute façon. Les rapports annuels déposés par les doctorants auprès de leur comité d'encadrement devraient fournir un élément d'appréciation à cet égard.»

Réponse du député Rodrigue Demeuse :

Le député tient entre autres à ajouter qu'il s'inquiète de « la situation des post-doctorants qui ne sont pas visés par la mesure, mais qui sont confrontés aux mêmes difficultés, voire à des embûches supplémentaires ». En outre, il appelle à une « réflexion à plus long terme sur l'accompagnement des chercheurs pour lutter contre ce taux d'abandon ».

Source au Parlement de la FWB : <http://archive.pfwb.be/1000000020cb0ea>



www.observatoire.frs-fnrs.be



www.facebook.com/observatoireFNRS



<https://twitter.com/ObsFNRS>

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.